

22

GLOMEL

n° département

commune

SAINT PERAN

adresse ou lieu-dit

ROSTRENEH

arrondissement

canton

DEMEURE

35.01

dénomination et titre de l'œuvre

matricule

Manoir (vestiges)

1A0004114

Repérage

2 kms Nord Ouest

Carte I.G.N.

échelle : 1/50.000

feuille : Rostreneh

Lambert : X 172,90

Y 75,40

Cadastre

année :

section :

parcelle :

année : 1966

section : C 1

parcelle : 60  
59 (dépendances)Propriétaire : Monsieur de Thezy, MatignonDestination actuelle :Protection M.H. :Etat de conservation :Dossier établi le : 1966

par DUCOURET CEBRON

revu le : 1976

par DUCOURET

TABLE DES ILLUSTRATIONSTable des Relevés

Pl. 1 - Escalier

76.22.52 P

Table des Photographies

Fig. 1 - Tour- élévation Sud-Ouest

66.22.534 Z

Fig. 2 - Tour- élévation Sud-Est

66.22.535 Z

Fig. 3 - Dépendance à l'Ouest - élévation Sud

66.22.533 Z

**I- HISTORIQUE****1. Edifice antérieur ./.****2. Contexte historique**

Selon Frotier de la Messelière, le manoir est "le berceau noble d'une famille noble connue dès le XVème siècle, encore existante au XIXème siècle, et qui portait de sable à la croix pattée d'argent (Saint Péran ou Saint Pezran). D'après l'abbé Daniel, les seigneurs de Saint Péran avaient leurs armes sur une pierre tombale en la grande nef de l'église paroissiale. Cette affirmation ne peut être vérifiée.

La seigneurie relevait de la baronnie de Rostrenen (A.D. 35 1 F 757).

En 1716, le manoir appartient aux héritiers de Pierre de Brosart et de Renée Yvonne de Launay (A.D. 22 B 151, cf. annexe 1).

En 1780, Mr de Lauzanne en est le propriétaire (A.D. 22 E 2784).

Le 6 floréal an II (25 avril 1794), la métairie de Saint Péran appartenant à M. Toussaint de Lauzanne avec les deux moulins sont expertisés comme bien national.

**3. Construction de l'édifice : édifice non daté****4. Dégradation, restauration ./.****II- DESCRIPTION****1. Situation et composition d'ensemble**

Isolé; de l'ancien manoir ne subsiste qu'une tour d'escalier en hors-oeuvre sur l'angle Sud-Est d'un bâtiment moderne; maison ancienne à l'Ouest (cf. sous-dossier).

**A. Le logis de l'ancien manoir**

- Matériaux : granite; grand appareil réglé.
- Structure - planche 1 -.

Tour d'escalier en hors-oeuvre, de plan circulaire, contenant un escalier en vis; une tourelle également circulaire montant de fond, lui est accolée sur le côté Sud-Ouest; couronne de machicoulis sur la tour sur consoles à retraite; les consoles sont de deux types alternés : l'un à trois quarts de rond, l'autre à trois quarts de rond séparés par deux cavets; entre les consoles, linteau mouluré en accolade. Eclairément par trois meurtrières à l'Est (fig. 1 et 2).

- Combles et couvertures.

Toit conique, en ardoise. Epi de faitage métallique. Charpente composée de quatre paires d'arbalétriers et poinçon central de section octogonale, jambes de force, enrayure à mi-hauteur du poinçon.

- Distribution intérieure. Escalier en vis à marches portant noyau; tournant à gauche; marches monolithes à revers délardés; dans la partie supérieure de la tourelle secondaire deux petites pièces superposées à usage de latrines.

**B. Maison ancienne à usage de dépendance (fig. 3)**

- Description (fig. 3). Petite maison, type penty, de plan rectangulaire, rez-de-chaussée et comble à surcroît. Schiste et granite. Élévation régulière, travée centrale avec porte à arc en segment mouluré d'une accolade et lucarne pendante, une fenêtre de part et d'autre de la porte. Autres faces aveugles. Toit à deux versants en ardoise, pignons couverts, deux souches de cheminée au pignon. Pièce unique. Puits devant, en granite, grand appareil réglé, plan octogonal, plinthe et margelle, moulurées, superstructure rudimentaire en bois.

Manoir (vestiges)

III- NOTE DE SYNTHESE

Edifice non daté; le type des consoles (retraite latérale) s'inspire très nettement des mâchicoulis dit de type breton utilisé au XVème siècle. La seule présence d'un élément de défense dans un manoir, dont par ailleurs on ignore totalement l'importance, est à remarquer. Datation : XVème siècle.

IV- DOCUMENTATIONA.D. 22

B 151. Jurisdiction de Rostrenen. Inventaire après le décès de Pierre de Brosart.  
E 2784. Affermage de la métairie de Saint Péran par M. de Lauzanne le 26 décembre 1780

Série F. Fonds Frotier de la Messelière

Série Q. 2° orig. cart. 55. Procès-verbal d'estimation de la métairie, le 6 floréal an II

A.D. 35 1 F 757. Aveu de la baronnie de Rostrenen en 1682

Daniel (Abbé). La Baronnie de Rostrenen, in Annuaire des C. de N., 1867, p. 68

Frotier de la Messelière (vicomte H.). Le Poher, Finistère et Côtes-du-Nord. Les Pierres Bretonnes, 1949, p. 28

Ogée.- Dictionnaire... Rennes 1843. t. I, p. 306

Potier de Courcy (Pol).- Nobliaire et Armorial de Bretagne. Mayenne, 1970, T. III, p.105

V- ANNEXE 1

Inventaire après décès de Pierre Brosart du manoir de Saint Péran - le 27 mai 1716 -

L'an 1716, le 27 mai, je soussigné Jean Ropers nottaire de la juridiction de la baronnie de Rostrenen et y demourant - paroisse de Moëldon faisant pour la greffe de la dite juridiction, certifiée et rapporte m'aistre transporté de ma dite demeure à la prière et requeste d'escuier Sébastien de Launay, sieur de Langouët, demeurant au lieu de st Nicollas du Pelem, paroisse de Botoha, tuteur des enfants mineurs de feu escuier Pierr de Brosart, vivant sieur desclos de son mariage avec demoiselle rennée Yvonne de Launay a présan sa veuve et renonçante à sa communaute jusque au lieu et manoir de saint Péran en la paroisse de Glomel où est décidé le d. sieur de brosar et dependant de notre juridiction ou estant allé en compagnie du d. sieur de Langouët tueur et entré dans la ditte maison, nous aurions rencontré la d. demoiselle de Launay à laquelle nous aurions déclaré le sujet de notre commission qui a déclaré n'avoir moyen empêchant icelle, à ce que voyant, nous avons procédé à l'inventaire des meubles trouvés en la ditte maison et dépendante à la communauté été entre le d. sieur des clos et la dite de Launay.

Unè crémaillère, un trépiér, une marmitte, un méchant bassin, six assiettes et deux plats d'étain, un chancellier de cuivre, quatre écuelles de bois et quatre cuillères, deux barattes et un seau de bois, 2 escabeaux et 2 chaise de bois, 1 banc proche le lieu de clise, 1 autre méchant banc, 1 petit coffre, la table, 1 armoire sur laquelle était aposé le seau que nous avons trouvé non vicié et de la cheff de laquel j'ay resaisy la d. Veuve pour la refusant lors que requis sera, la d. armoire composée de 4 balances et 4 tirettes.

1 couchette de ?clisse Garnye d'unecouette et traversin de balle, deux linceuls destoupe et une couverture de collinnée et de méchants rideaux

1 lit carré garni d'une méchante couette de balle, 2 linceulx de toile de chanvre et destpoupe et 1 couverture de collinnée, et 1 traversin de plume avec des

rideaux - le linceulx d'estoupe - 4 serviettes et deux nappe, 2 chemises au deffunt - 1 couchette garnie d'une paillasse une mechante couette de plume deux linceulx de toile de chanvre et estoupe une couverture de laine jaulne avec 3 rideaux de berlinge.

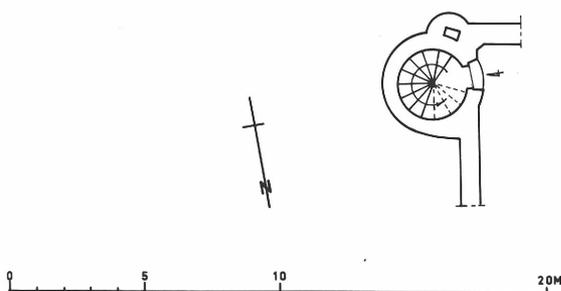
Un justaucorps, 1 méchante veste des culottes de berlinge et 1 moutonne.

La d. de Launay veuve nous a déclaré n'avoir d'autres meubles cy devant inventorié.

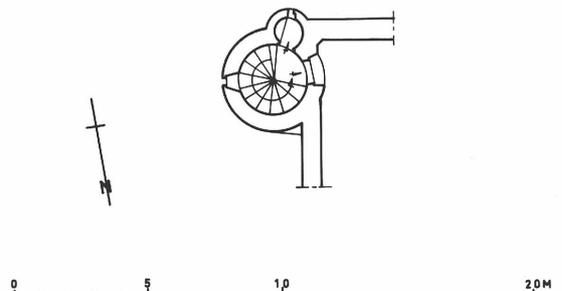
Le prix se monte : 46 £ 6 sous.

A.D. 22 Série B - Jurisdiction de Rostrenen - liasse 151 -

0 7	2 2	0 6 1	0 0 0 0	0 0 0	3 5	0 1	0 0	0 0	0 0 0 5	
										GLOMEL Cotes du Nord
										Manoir de Saint Peran
										P.Tromeur Y.Carpentier 1986



PLAN AU NIVEAU INFERIEUR



PLAN AU NIVEAU SUPERIEUR

GLOMEL 22

SAINT-PERAN - MANOIR

Tour - élévation Sud-Est

Cliché BRULON

66.22.535 Z



GLOMEL 22

SAINT-PERAN - MANOIR

Tour - élévation Sud-Ouest

Cliché BRULON

66.22.534 Z



GLOMEL 22

SAINT-PERAN - MANOIR

Dépendance à l'Ouest - Elévation Sud

Cliché BRULON

66.22.533 Z

